

Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2015/ M 4 /PDG portant délégation de signature

Le Président directeur général par intérim de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu l'arrêté du 16 septembre 2015 portant nomination de M. Bernard BEZEAUD, Président directeur général par intérim de l'Agence de services et de paiement,

Décide

<u>Article 1</u>: Délégation spéciale de signature est donnée à M. Hervé DANNOUX, Délégué régional de l'ASP à La Réunion, à l'effet de signer, dans le cadre des dispositifs résultant du "Grenelle de l'environnenent", toutes les conventions et avenants relatifs à ces conventions, conclus entre l'établissement et les personnes publiques ou privées impliquées notamment dans la gestion du bonus écologique.

<u>Article 2</u>: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé DANNOUX, délégation est également donnée à M. Jean-Max REVEL, Chef du service agriculture, développement rural et pêche, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les conventions et les avenants visés à l'article 1.

Article 3 : la présente décision prend effet à compter du 21 septembre 2015.

Fait à Limoges le 21 septembre 2015

Le Président Directeur général par Intérim,

Bernard BEZEAUD

DR (original)

Ampliation:

Agent Comptable

Copies:

Président directeur général par intérim M. Hervé DANNOUX M. Jean-Max REVEL DRH DFJL